



ÉLECTION D'UN MEMBRE **TITULAIRE SOIGNANT** AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SFMU

Appel à candidatures 01 mars - 31 mars 2026

Cher(e)s Ami(e)s,

Les statuts prévoient à compter de 2020 qu'un membre soignant titulaire soit élu parmi et par les membres titulaires soignants pour siéger au Conseil d'Administration (CA) de la Société Française de Médecine d'Urgence. La durée du mandat d'administrateur est de 3 ans, renouvelable une seule fois.

Le membre soignant du CA sortant est Nicolas TERMOZ MASSON

Pour **se porter candidat au titre de membre titulaire soignant au Conseil d'Administration**, il faut remplir les conditions suivantes :

- Être à jour de sa cotisation SFMU 2026 lors du dépôt de candidature,
- Être membre soignant titulaire, ce qui signifie remplir les deux conditions suivantes :
 - Être Infirmier(e) ou Aide-soignant(e) ou Assistant de Régulation Médicale ou Assistante Sociale ou Psychologue ou Ambulancier,
 - Exercer dans une structure de médecine d'urgence d'un établissement de santé en France.

→ Adresser **avant le 31 mars 2026** par courriel à sfmu@wanadoo.fr et patricia.jabre@aphp.fr : un acte de candidature circonstancié (ne dépassant pas 50 lignes et précisant en particulier le mode d'exercice) et un CV.

Le CA se réserve le droit d'effectuer une vérification de la déclaration du candidat. Toute fausse déclaration entraînera, de facto, une invalidation de la candidature.

Tout candidat s'engage, en répondant à l'appel à candidature, à respecter les critères d'admission et à signaler toute modification de son statut ou de son mode d'exercice, à la secrétaire générale et à la direction administrative de la SFMU, dans le mois suivant cette modification.

Une fois validée par le Conseil d'Administration le 02/04/2026, la liste des candidats vous sera adressée par e-mailing. Cette liste sera par ailleurs consultable sur le site de la société.

Cordialement,
Patricia JABRE
Secrétaire Générale SFMU
patricia.jabre@aphp.fr

MODALITÉS DE VOTE

Vous pourrez alors, si vous êtes membre soignant titulaire à jour de votre cotisation, conformément au règlement intérieur, **voter par Internet du 01 mai au 04 juin 2026 – 15h00, selon la procédure suivante** :

- Se connecter à partir du 01 mai 2026 sur le site de vote **en cliquant ici**,
- Renseigner les champs « login » et « mot de passe ».
 - En cas d'oubli de vos codes de connexion, cliquez sur la procédure « Mot de passe oublié », ils vous seront immédiatement envoyés par courriel.

PROCLAMATION DES RESULTATS - ASSEMBLEE GENERALE SFMU

Les résultats du vote, pour le renouvellement du Conseil d'Administration seront promulgués au cours de l'Assemblée Générale de la SFMU qui aura lieu le jeudi 04 juin 2026 à 18h, Salle Maillot, Palais des Congrès Paris. **Ce courrier tient lieu de convocation.**

[Pour renouveler votre adhésion pour l'année 2026 cliquez ici](#)